

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2274

présenté par
Mme Dubost, rapporteure

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 13, après le mot :

« général »,

insérer les mots :

« tel qu’il le décrit ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« don »,

supprimer la fin de la phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.